

**COMMUNE DE RECOURT**

**EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 7 JUILLET 2025  
2025-07-16**

**Nombre de Membres :**  
**en exercice**      **qui ont pris part**  
                         **à la délibération**  
**9**                      **3 (+1 procuration)**

**Date de la Convocation :**  
**Le 1<sup>er</sup> juillet 2025**

**OBJET : Avis sur l'installation et l'exploitation d'une unité de biométhanisation à Gouy sous Bellonne.**

L'an Deux Mille Vingt Cinq, le lundi 7 juillet à vingt heures se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de Mme Danièle DELANNOY, Maire.

Cette réunion fait suite à une première réunion, fixée au 30 juin 2025, pour laquelle le quorum n'a pas été atteint.

**PRESENTS : D. DELANNOY - F. DANTILLE – S. PARENT.**

**ABSENTS EXCUSES : M. LERECHE – B. GUILLAMET– H. DOUBLET SERGENT – M. LECOQC – P. LEROY.**

**ABSENT : M. GAJOCHA.**

Madame Séverine PARENT est nommée secrétaire de séance.

La séance ouverte, Madame la maire informe l'Assemblée que la société Bioénergie de la Motte a déposé un dossier d'enregistrement soumis à consultation du public pour une demande d'exploitation d'une unité de méthanisation sise sur le chemin du petit pavé, sur le territoire de la commune de Gouy-Sous-Bellonne (62112).

Elle précise que la consultation se déroule du 10 juin au 11 juillet 2025 inclus et invite les membres à donner un avis sur cette demande.

Après avoir pris connaissance et avoir débattu de ce sujet, le Conseil Municipal, faute de connaissance, de détails techniques, et tenant compte des inconvénients de la méthanisation, s'abstient à l'unanimité de donner un avis sur ce projet.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

L'ordonnateur soussigné atteste le caractère  
exécutoire du présent acte à compter du

08/07/2025

  


Pour extrait conforme,  
Danièle Delannoy, Maire.

  


COMMUNE DE RECOURT

EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 7 JUILLET 2025  
2025-07-17

Nombre de Membres :  
en exercice      qui ont pris part  
                          à la délibération  
9                      3 (+1 procuration)

Date de la Convocation :  
Le 1<sup>er</sup> juillet 2025

**OBJET : Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la Communauté de Communes OSARTIS MARQUION.**

L'an Deux Mille Vingt Cinq, le lundi 7 juillet à vingt heures se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de Mme Danièle DELANNOY, Maire.

Cette réunion fait suite à une première réunion, fixée au 30 juin 2025, pour laquelle le quorum n'a pas été atteint.

**PRESENTS :** D. DELANNOY - F. DANTILLE – S. PARENT.

**ABSENTS EXCUSES :** M. LERECHE – B. GUILLAMET– H. DOUBLET SERGENT – M. LECOCQ – P. LEROY.

**ABSENT :** M. GAJOCHA.

Madame Séverine PARENT est nommée secrétaire de séance.

La séance ouverte, Madame la maire informe les membres de l'Assemblée que la Chambre régionale des comptes des Hauts-de-France a examiné les comptes et la gestion de la Communauté de communes OSARTIS MARQUION pour les exercices 2020 et suivants.

Le Président d'OSARTIS MARQUION a été destinataire du rapport d'observations définitives et l'a présenté à l'organe délibérant.

Elle précise qu'en vertu de l'article L 243-8 du Code des juridictions financières, ce rapport a ensuite été envoyé par la Chambre régionale des comptes aux maires des communes membres de l'intercommunalité et qu'il doit être présenté par ces derniers au plus proche Conseil municipal et donner lieu à débat.

Elle invite donc les membres du conseil municipal à débattre sur le rapport que la commune a reçu le 23 juin et qui leur a été communiqué le 26 juin 2025.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

L'ordonnateur soussigné atteste le caractère  
exécutoire du présent acte à compter du

Pour extrait conforme,  
Danièle Delannoy, Maire.

08/07/2025

